

## iM Global Funds

---

<b>Compartiments</b>	<b>Actions</b>	<b>Codes ISIN</b>
iM Dolan McEniry US Corporate	Action S USD	FR0013291218
	Action S EUR H	FR0013291234
	Action I USD	FR0013328077
	Action I EUR H	FR0013328069
	Action IU	FR0013409620
iM Scharf US Quality Value	Action I USD	FR0013433026
	Action I EUR	FR0013433034
	Action A USD	FR0013433042
	Action A EUR	FR0013433059

OPCVM conforme à la directive européenne 2009/65/CE

---

PROSPECTUS

---

<b>1. CARACTERISTIQUES GENERALES</b>	<b>3</b>
<b>2. ACTEURS</b>	<b>4</b>
<b>3. MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION</b>	<b>6</b>
3.1. CARACTERISTIQUES GENERALES COMMUNES A L'ENSEMBLE DE LA SICAV	6
3.2. DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX COMPARTIMENTS	7
3.2.1. COMPARTIMENT IM DOLAN MCENIRY US CORPORATE	8
3.2.2. COMPARTIMENT IM SCHARF US QUALITY VALUE	18
<b>4. INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL</b>	<b>25</b>
<b>5. REGLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25</b>
<b>6. RISQUE GLOBAL</b>	<b>25</b>
<b>7. REGLES D'EVALUATION DE L'ACTIF</b>	<b>25</b>
<b>8. REMUNERATION</b>	<b>27</b>

---

STATUTS

---

## PROSPECTUS iM Global Funds

OPCVM conforme à la directive européenne 2009/65/CE

### 1. CARACTERISTIQUES GENERALES

#### FORME DE L'OPCVM

##### Dénomination

iM Global Funds  
SAS (Société par Actions Simplifiée)  
18 rue de l'Arcade – 75008 Paris

##### Forme juridique de l'OPCVM

SICAV – Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments de droit français

##### Date de création et durée d'existence prévue

Cet OPCVM a été créé le 30/10/2017 pour une durée initiale de 99 ans

##### Synthèse de l'offre de gestion

Compartiment	Action	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise	Souscripteurs concernés	Valeur Liquidative d'origine	Montant minimal de souscription initiale
iM Dolan McEniry US Corporate	S USD	FR0013291218	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs professionnels	10 000 USD	20 000 000 USD*
	S EUR H	FR0013291234	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs professionnels	10 000 EUR	20 000 000 EUR*
	I USD	FR0013328077	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs professionnels	10 000 USD	500 000 USD
	I EUR H	FR0013328069	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs professionnels	10 000 EUR	500 000 EUR
	IU	FR0013409620	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs professionnels	10 000 USD	10 000 USD

iM Scharf US Quality Value	I USD	FR0013433026	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs professionnels	10 000 USD	250 000 USD*
	I EUR	FR0013433034	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs professionnels	10 000 EUR	250 000 EUR*
	A USD	FR0013433042	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs	1 000 USD	1 000 USD
	A EUR	FR0013433059	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	1 000 EUR	1 000 EUR

\* à l'exception des entités du groupe iM Square (pour lesquelles le minimum est de 1 USD/EUR)

#### Indication du lieu où l'on peut se procurer le dernier rapport annuel et le dernier état périodique

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels ainsi que le document sur la politique de vote de la Société de Gestion sont adressés dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite de l'associé auprès de :

*iM Global Partner*  
 18 rue de l'Arcade – 75008 Paris  
 E-mail : [contact@imglobalpartner.com](mailto:contact@imglobalpartner.com)

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de votre interlocuteur habituel.

Le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires.

## 2. ACTEURS

### Société de gestion

iM Global Partner  
 SAS (Société par Actions Simplifiée)  
 18 rue de l'Arcade – 75008 Paris  
 Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF le 3 février 2012 sous le numéro GP-12000006.  
 (la « **Société de Gestion** »)

### Dépositaire et conservateur

CACEIS Bank, Société Anonyme  
 1-3, Place Valhubert 75013 PARIS  
 Banque et prestataire de services d'investissement agréé par le CECEI le 1er avril 2005

(le « **Dépositaire** »)

#### *Description des responsabilités du Dépositaire et des conflits d'intérêts potentiels*

Le Dépositaire exerce trois types de responsabilités, respectivement le contrôle de la régularité des décisions de la Société de Gestion (comme défini dans l'article 22.3 de la directive la Directive 2009/65/CE modifiée par la Directive 2014/91/UE (la « **Directive UCITS 5** »)), le suivi des flux espèces de l'OPCVM (comme défini à l'article 22.4) et la garde des actifs de l'OPCVM (comme défini à l'article 22.5).

L'objectif premier du Dépositaire est de protéger l'intérêt des associés / investisseurs de l'OPCVM, ce qui prévaudra toujours sur les intérêts commerciaux.

Des conflits d'intérêts potentiels peuvent être identifiés notamment dans le cas où la Société de Gestion entretient par ailleurs des relations commerciales avec CACEIS Bank, SA en parallèle de sa désignation en tant que Dépositaire (ce qui peut être le cas lorsque CACEIS Bank, SA calcule, par délégation de la Société de Gestion, la valeur liquidative des OPCVM dont CACEIS Bank, SA est Dépositaire ou lorsqu'un lien de groupe existe entre la Société de Gestion et le Dépositaire).

Afin de gérer ces situations, le Dépositaire a mis en place et met à jour une politique de gestion des conflits d'intérêts ayant pour objectif :

- L'identification et l'analyse des situations de conflits d'intérêts potentiels
- L'enregistrement, la gestion et le suivi des situations de conflits d'intérêts en :
  - Se basant sur les mesures permanentes en place afin de gérer les conflits d'intérêts comme la ségrégation des tâches, la séparation des lignes hiérarchiques et fonctionnelles, le suivi des listes d'initiés internes, des environnements informatiques dédiés ;
  - Mettant en œuvre au cas par cas :
    - des mesures préventives et appropriées comme la création de liste de suivi ad hoc, de nouvelles murailles de Chine ou en vérifiant que les opérations sont traitées de manière appropriée et/ou en informant les clients concernés,
    - ou en refusant de gérer des activités pouvant donner lieu à des conflits d'intérêts.

*Description des éventuelles fonctions de garde déléguées par le Dépositaire, liste des délégués et sous-délégués et identification des conflits d'intérêts susceptibles de résulter d'une telle délégation*

Le Dépositaire de l'OPCVM, CACEIS Bank, SA, est responsable de la garde des actifs (telle que définie à l'article 22.5 de la Directive UCITS 5). Afin d'offrir les services liés à la conservation d'actifs dans un grand nombre d'Etats, permettant aux OPCVM de réaliser leurs objectifs d'investissement, CACEIS Bank, SA a désigné des sous-conservateurs dans les Etats où CACEIS Bank, SA n'aurait pas de présence locale. Ces entités sont listées sur le site internet suivant :

[www.caceis.com](http://www.caceis.com)

Le processus de désignation et de supervision des sous-conservateurs suit les standards de qualité, incluant la gestion des conflits d'intérêt potentiels qui pourraient survenir à l'occasion de ces désignations.

Les informations à jour relatives aux points précédents seront adressées à l'investisseur sur demande.

#### Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Représenté par M. Frédéric Sellam  
63 rue de Villiers, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

#### Commercialisateurs

iM Global Partner

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, les actions de la SICAV sont admises à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être connus de la Société de Gestion.

#### Délégués

La gestion financière du compartiment iM Dolan McEniry US Corporate est déléguée à la société :

Dolan McEniry Capital Management, LLC  
LLC (Limited Liability Company)  
120 N. LaSalle St., Suite 1510, Chicago, IL 60602, Etats-Unis  
*Investment adviser* enregistré à la SEC (US Securities and Exchange Commission)

La comptabilité et la valorisation de la SICAV et des compartiments existants et futurs sont déléguées au gestionnaire comptable :

CACEIS Fund Administration, Société Anonyme  
1-3, Place Valhubert – 75013 Paris

#### Conseillers

Néant

#### Centralisateur par délégation de la société de gestion

CACEIS Bank, Société Anonyme  
1-3, Place Valhubert 75013 PARIS  
Banque et prestataire de services d'investissement agréé par le CECEI le 1er avril 2005

#### Identité de l'établissement en charge de la réception des ordres de souscription et rachat

CACEIS Bank, Société Anonyme  
1-3, Place Valhubert 75013 PARIS  
Banque et prestataire de services d'investissement agréé par le CECEI le 1er avril 2005

#### Identité et fonctions dans la SICAV du président de la SICAV

La forme de la SICAV est celle d'une société par actions simplifiée dont le président est M. Philippe Couvrecelle.

M. Philippe Couvrecelle est également président de la Société de Gestion.

#### Capital

La SICAV a été créée le 30 octobre 2017 par un apport initial de 2 000 000 USD en numéraire.

### **3. MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION**

---

#### **3.1. Caractéristiques générales communes à l'ensemble de la SICAV**

##### **CARACTERISTIQUES DES ACTIONS**

#### Nature du droit attaché aux actions

Chaque associé dispose d'un droit de copropriété sur l'actif net du compartiment de la SICAV dans lequel il a investi qui est proportionnel au nombre d'actions possédées de ce compartiment.

#### Modalités de tenue du passif

La tenue du passif est assurée par le Dépositaire.

Les compartiments suivants sont admis en Euroclear France : iM Dolan McEniry US Corporate.

#### Droits de vote

Chaque action donne droit à un droit de vote simple lors des assemblées générales de la SICAV. Tout associé peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme du dépôt de ses titres au porteur ou du certificat de dépôt, aux lieux mentionnés dans l'avis de réunion : le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq (5) jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Toutefois, un associé ne peut pas prendre part aux votes concernant un compartiment dont il n'est pas associé ou une catégorie d'actions dont il n'est pas détenteur.

#### Forme des actions

La forme des actions pour chaque compartiment est décrite dans le tableau ci-dessous :

<b>Compartiment</b>	<b>Forme des actions</b>
iM Dolan McEniry US Corporate	Au porteur
iM Scharf US Quality Value	Au porteur

### Décimalisation

Compartiment	Action	Décimalisation
iM Dolan McEniry US Corporate	S USD	En dix millièmes d'action
	S EUR H	En dix millièmes d'action
	I USD	En dix millièmes d'action
	I EUR H	En dix millièmes d'action
	IU USD	En centième d'action
iM Scharf US Quality Value	I USD	En centième d'action
	I EUR	En centième d'action
	A USD	En centième d'action
	A EUR	En centième d'action

### DATE DE CLOTURE

Dernier jour de bourse ouvert du mois de Décembre. Première date de clôture : 31 décembre 2018.

La première date de clôture du compartiment iM Scharf US Quality Value est le 31 décembre 2020.

### INDICATION SUR LE REGIME FISCAL

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Les investisseurs sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseiller fiscal habituel.

### 3.2. Dispositions particulières aux Compartiments

Conformément à l'article L. 214-5 du Code monétaire et financier, chaque compartiment de la SICAV est doté d'une autonomie financière : les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent ce compartiment.

### 3.2.1. Compartiment iM Dolan McEniry US Corporate

#### DEVISE DE COMPTABILITE DU COMPARTIMENT

La devise de comptabilité du compartiment iM Dolan McEniry US Corporate est le US dollar.

#### CODE ISIN

Code ISIN action S USD	:	FR0013291218
Code ISIN action S EUR H	:	FR0013291234
Code ISIN action I USD	:	FR0013328077
Code ISIN action I EUR H	:	FR0013328069
Code ISIN action IU	:	FR0013409620

#### DELEGATION DE GESTION FINANCIERE

La gestion financière du compartiment iM Dolan McEniry US Corporate est déléguée à la société Dolan McEniry Capital Management, LLC (le « **Gestionnaire** »).

#### OBJECTIF DE GESTION

Le compartiment a pour objectif de proposer, sur la durée de placement recommandée de trois (3) ans, une gestion directionnelle concentrée sur des obligations libellées en US Dollar, principalement d'émetteurs dont le centre des activités économiques est aux Etats-Unis et qui offrent, selon l'analyse du Gestionnaire, un compromis intéressant entre leur profil de risque et de performance.

#### INDICATEUR DE REFERENCE

La performance du compartiment peut être rapprochée a posteriori de celle de l'indicateur Bloomberg Barclays US Intermediate Credit Index libellé en US Dollars représentatif de la performance des obligations d'émetteurs privés libellées en US Dollars de catégorie *Investment Grade* (Ticker Bloomberg : LUICTRUU Index).

Le portefeuille du compartiment n'ayant pas pour but de répliquer l'indicateur de référence, les performances du compartiment et de l'indicateur peuvent diverger.

#### STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

##### Stratégies utilisées

Pour répondre à son objectif de gestion, le Gestionnaire met en œuvre une gestion discrétionnaire bottom up fondamentale. Il s'efforce d'identifier des obligations d'entreprises qui traitent à des niveaux de spreads relativement élevés par rapport aux emprunts d'Etat américains mais sont émises par des sociétés dégagant des cash flows récurrents et importants. La gestion s'appuie notamment sur une analyse interne détaillée des cash flows de ces entreprises sur un historique de dix années. La sélection des titres ne repose donc pas sur la notation de crédit des principales agences de notation.

Le Gestionnaire classe les obligations de son univers d'investissement en fonction de leur risque (mesuré par le multiple de couverture de la dette par les cash flows) et de leur cherté relative (spreads par rapport aux emprunts d'état américains).

Les obligations dans lesquelles le compartiment investit sont essentiellement émises par des emprunteurs privés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique aux Etats-Unis d'Amérique. Dans la limite de 20% de l'actif net, le Gestionnaire pourra investir dans des obligations émises par des emprunteurs privés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique dans un autre pays de l'OCDE mais libellées en US Dollars, dont 10% de l'actif net dans des pays émergents.

Le Gestionnaire n'aura pas de limite ni de préférence par secteur d'activité. Néanmoins, d'expérience, un nombre important d'opportunités sont identifiées dans les secteurs de la consommation, de l'industrie, des services ou des technologies de l'information.

Le portefeuille issu de ce processus de sélection d'émission est en général composé de vingt-cinq à soixante émetteurs.

En complément de la sélection, le Gestionnaire suit l'évolution des spreads de crédit dans le temps et se sert de cet indicateur pour déterminer la cherté relative du marché du crédit sur lequel le compartiment est exposé et éventuellement réduire son taux d'investissement. Celui-ci est géré de façon à offrir une

duration effective proche de celle de l'indicateur de référence, sans toutefois qu'elle soit pilotée activement.

Le compartiment pourra investir jusqu'à 20% de son actif net en titres non notés ou de catégorie *Speculative Grade*.

En termes de qualité de crédit globale du portefeuille, le Gestionnaire s'efforcera de maintenir le portefeuille en moyenne en catégorie *Investment Grade* (c'est-à-dire correspondant à une note au moins égale à BBB- dans l'échelle de notations des agences Standard & Poor's et Fitch, et à Baa3 dans celle de Moody's ou notation jugée équivalente par le Gestionnaire, qui ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations de crédit émises par ces agences) selon une méthodologie surpondérant les actifs risqués.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré	Entre 0 et 10
Zone géographique des émetteurs des titres	Pays de l'OCDE : de 0% à 100% Pays émergents : 0% à 10%
Devise de libellé des titres dans lesquels le compartiment est investi	US Dollar : 100%
Niveau de risque de change supporté par le compartiment	0% Seule l'action EUR H du compartiment pourra être exposée à un risque résiduel lié à la mise en place d'une couverture.
Exposition au risque actions	0%

#### Actifs utilisés

- Titres de créances et instruments du marché monétaire

Le compartiment s'autorise à investir sur l'ensemble des catégories d'obligations et de titres de créances négociables (taux fixes, taux variables, taux révisables) libellés en US Dollar, notamment :

- des emprunts émis ou garantis par un état membre de l'OCDE,
- des emprunts du secteur public ou semi-public,
- des emprunts du secteur privé,
- des titres de créances négociables.

Le compartiment pourra investir dans des titres de créances de tout rang de subordination et notamment des subordonnées de type Lower Tier 2 émis par des institutions financières (banques, assurances). Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers.

Le compartiment n'investira pas dans des obligations contingentes convertibles.

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres provenant de pays émergents émis en Dollars US.

- Titres intégrant des dérivés

Néant à l'exception des obligations remboursables au gré de l'émetteur (callable) ou du porteur (puttable) dans la limite de 100% de l'actif.

- Actions

Le compartiment n'investira pas dans les actions.

- Parts ou actions d'OPC, de FIA ou de fonds d'investissement étrangers

Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'autres OPC français ou étrangers de toutes classifications.

Ces OPC pourront être gérés par la Société de Gestion ou par une société liée.

- Instruments dérivés

Le compartiment peut détenir des instruments financiers à terme négociés de gré à gré pour se couvrir contre le risque de change dans le cadre de la gestion des classes d'actions du compartiment couvertes contre le risque de change.

Les instruments dérivés pouvant être utilisés sont listés ci-après :

- Forwards de change.

L'utilisation de ces instruments s'effectuera dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

- Dépôts

Les sommes bloquées sur des comptes à terme (dépôts) resteront inférieures à 10% net de l'actif net. Leur contribution à la performance au-dessus de l'indice de référence sera peu significative.

- Emprunts d'espèces

Le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/ rachats, ...) dans la limite de 10% de l'actif net.

- Opération d'acquisition et cession temporaires de titres

Le compartiment peut avoir recours aux opérations de prises / mises en pension jusqu'à 100% de l'actif net, dans les conditions de l'article R. 214-18 du Code monétaire et financier. En pratique, il est possible d'estimer que le compartiment ait recours en moyenne à des prises ou mise en pensions pour 10% de l'actif net. Ces opérations sont réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment.

Ces opérations de prises et de mises en pensions pourront être réalisées sur des titres de créance et instrument du marché monétaire.

La rémunération sur les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres est intégralement acquise au compartiment. Des informations complémentaires relatives à la rémunération figurent à la rubrique « frais et commissions » du présent prospectus.

Ces opérations sont traitées avec des contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des prestataires de services d'investissement. Ces opérations pourront être traitées avec le Dépositaire. Ces opérations ne seront pas traitées avec des contreparties du groupe auquel est rattaché la Société de Gestion.

Elles induisent un risque opérationnel et un risque de contrepartie encadré par l'échange de garanties financières.

#### CONTRATS CONSTITUANT DES GARANTIES FINANCIERES

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que les opérations sur dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières (appelées collatéral) sous la forme de titres et/ou d'espèces.

Le collatéral reçu dans le but de réduire le risque de contrepartie doit répondre entre autres aux critères de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs ainsi que de corrélation et de diversification.

Les types d'actifs éligibles retenus sont notamment :

- des liquidités,
- des emprunts d'états de notation *investment grade* et de maturité résiduelle inférieure à 10 ans,
- des instruments de dettes privées de notation *investment grade* et de maturité inférieure à 7 ans et dont la taille de l'émission encore en circulation est au moins égale à 500 MEUR,
- des actions membres des principaux indices boursiers européens ou internationaux (de façon non limitative, les indices considérés sont : CAC 40, SBF 120, Eurostoxx 50, S&P 500, DAX 30, BEL 20, FTSE MIB, IBEX, FTSE 100).

Chaque actif reçu en garanti devra en outre présenter un niveau de corrélation avec la contrepartie inférieur à 80% et ne pas présenter de lien direct ou indirect évident.

Ces actifs sont évalués quotidiennement au prix du marché, conformément aux règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs du compartiment, et font l'objet de calculs de marges de variation quotidiens. Ils sont conservés par le Dépositaire.

Le Gestionnaire se réserve la possibilité de refuser tout actif en collatéral qu'il juge inadéquat sur la base de critères internes.

Les garanties financières reçues en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat ou bons du trésor de haute qualité et en OPC monétaires à court terme.

Les titres reçus en garantie financière feront l'objet d'une décote comprise entre 0 et 10% et ne seront ni vendus, ni réinvestis, ni mis en gage.

#### INVESTISSEMENTS DANS LES AUTRES COMPARTIMENTS DE LA SICAV

Le compartiment iM Dolan McEniry US Corporate pourra investir jusqu'à 10% maximum de son actif net dans d'autres compartiments de la SICAV. Seuls les compartiments qui investissent moins de 10% dans d'autres compartiments de la SICAV seront éligibles.

#### PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le Gestionnaire. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

- Risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

- Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

- Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux est le risque de dépréciation des instruments de taux (court et/ou long terme) découlant de la variation des taux d'intérêt. Le compartiment étant essentiellement en instruments du marché monétaire et obligataire libellés en euro, en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des actifs investis à taux fixes baissera ainsi que la valeur liquidative du compartiment.

- Risque de crédit

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du compartiment.

- Risque de change

Les titres investis par le compartiment étant libellés en US Dollar, les actions du compartiment libellées en US Dollar ne sera pas exposé au risque de change.

Les actions du compartiment libellées en devises autres que l'US Dollar et couvertes contre le risque de change pourront subir un risque de change résiduel inférieur à 5% de l'actif net de l'action.

- Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement)

- Le compartiment peut être investi sur des titres spéculatifs dont la notation est basse (ou sans notation). Les mouvements de baisse du prix de ces titres peuvent être plus rapides ou plus violents que des titres non spéculatifs entraînant une baisse de la valeur liquidative plus rapide et plus forte. Risque de liquidité

Dans le cas particulier où les volumes d'échanges sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché, entraînant potentiellement une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

- Risque de contrepartie

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

- Risque accessoire : risque lié à l'investissement sur les marchés émergents

Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 10% de son actif net aux marchés émergents. Des risques exogènes existent plus particulièrement sur ces marchés. Par ailleurs, les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque de portefeuille. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

La description des risques ci-dessus ne prétend pas être exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du présent prospectus dans son intégralité.

#### GARANTIE OU PROTECTION

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection.

#### SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Actions de type S Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs professionnels.

Actions de type I Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs professionnels.

Actions de type IU Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs professionnels.

Le compartiment s'adresse aux investisseurs recherchant un rendement obligataire sur la durée de placement recommandée, obtenu notamment à partir d'un portefeuille d'obligations et de titres de créances négociables d'entreprises libellés en US Dollar.

La durée minimum de placement recommandée est de trois (3) ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de la situation personnelle du souscripteur. Pour le déterminer, le souscripteur doit tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à horizon de durée de vie de la SICAV mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas s'exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Bien que ce compartiment soit ouvert à tous souscripteurs, les Personnes Non Eligibles, ainsi que certains Intermédiaires Non Eligibles tels que définis ci-dessous ne sont pas autorisés à souscrire ou détenir directement des actions du compartiment ni à être inscrits auprès de l'établissement en charge de la centralisation des ordres de souscription / rachat et de la tenue des registres d'actions, ou des agents de transfert locaux.

#### « Personnes Non Eligibles » :

- « U.S. Person » au sens de la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230.903) : le compartiment n'est pas et ne sera pas enregistré, en vertu du Securities Act de 1933 ni en vertu de l'Investment Company Act de 1940 des Etats-Unis d'Amérique. Toute revente ou cession d'actions aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « US Person » au sens de la Regulation S peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la Société de Gestion. L'offre d'actions n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi ;
- Personne américaine déterminée au sens de la réglementation Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) de 2010, définie par l'accord intergouvernemental signé entre la France et les Etats-Unis le 14 novembre 2013 ;
- Personne devant faire l'objet d'une déclaration et Entité non financière (ENF) passive contrôlée par des Personnes devant faire l'objet d'une déclaration au sens de la directive 2014/107/UE du 9 décembre 2014 modifiant la directive PROSPECTUS 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal (DAC), ou toute notion équivalente au sens de l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers signé par la France le 29 octobre 2014 (CRS).

#### « Intermédiaires Non Eligibles » :

- Les institutions financières qui ne sont pas des Institutions financières participantes au sens de FATCA ainsi que les Entités Etrangères Non Financières Passives au sens de FATCA ;
- Les institutions financières qui ne sont pas des Institutions Financières ou notion équivalente au sens de CRS/DAC.

Les définitions des termes utilisés ci-dessus sont disponibles via les liens suivants :

- Regulation S : <http://www.sec.gov/rules/final/33-7505.htm>
- FATCA : [http://www.economie.gouv.fr/files/usa\\_accord\\_fatca\\_14nov13.pdf](http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf)

- DAC : [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014L0107 &from=FR](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014L0107&from=FR)
- CRS : <http://www.oecd.org/tax/exchange-of-tax-information/multilateral-competent-authority-agreement.pdf>

L'investisseur désirant acquérir ou souscrire des actions du compartiment aura, le cas échéant, à certifier par écrit qu'il n'est pas une « U.S. Person » au titre de la Regulation S, une Personne américaine déterminée au titre de FATCA et/ou une Personne devant faire l'objet d'une déclaration ou notion équivalente au sens de CRS/DAC.

Tout associé doit informer immédiatement la Société de Gestion dans l'hypothèse où il deviendrait une Personne Non Eligible. Tout associé devenant Personne Non Eligible ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions. La Société de Gestion se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute action détenue, soit directement ou indirectement par une Personne Non Eligible, soit par l'intermédiation d'un Intermédiaire Non Eligible, ou encore si la détention des actions par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du compartiment.

Les associés sont informés que, le cas échéant, la Société de Gestion, l'établissement en charge de la tenue des registres d'actions ou tout autre intermédiaire teneur de compte peuvent être amenés à communiquer à toutes autorités fiscales ou équivalentes des informations personnelles relatives aux associés, telles que les noms, numéros d'identification fiscale, adresses, dates de naissance, numéros de compte ainsi que toute information financière relative aux comptes concernés (soldes, valeurs, montants, produits etc...).

Le statut FATCA du compartiment, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis est Institution financière non déclarante réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité).

Le statut CRS/DAC du compartiment est Institution financière non déclarante de la catégorie Entité d'investissement, bénéficiant du régime d'organisme de placement collectif dispensé.

**MODALITE DE DETERMINATION ET D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

iM Dolan McEniry US Corporate est un compartiment de capitalisation.

**FREQUENCE DE DISTRIBUTION**

Néant. Les revenus du compartiment sont intégralement capitalisés.

**CARACTERISTIQUES DES ACTIONS**

Décimalisation en dix millièmes d'action pour les actions de type S et I.

Décimalisation en centième d'action pour les actions de type IU.

Les demandes de souscription peuvent être exprimées en nombre d'actions ou en montant et les demandes de rachat en nombre d'actions.

La devise de libellé des actions est indiquée dans le nom de l'action.

Les actions dont le nom contient un « H » après la devise sont couvertes contre le risque de change entre l'US Dollar et la devise de libellé de l'action.

Action	Type d'action	Devise de libellé	Action couverte contre le risque de change ?
S USD	S	USD	Les actions en USD ne sont pas exposées à un risque de change
S EUR H	S	EUR	Oui

I USD	I	USD	Les actions en USD ne sont pas exposées à un risque de change
I EUR H	I	EUR	Oui
IU	IU	USD	Les actions en USD ne sont pas exposées à un risque de change

#### MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

- Périodicité de calcul de valeur liquidative

La valeur liquidative est évaluée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture TARGET ou des jours fériés légaux en France et des jours fériés légaux aux Etats-Unis d'Amérique.

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous (un jour ouvré est défini par rapport au défini calendrier ci-dessous) :

J-3 ouvré	J ouvré : jour d'établissement de la valeur liquidative	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Centralisation avant 12h <sup>1</sup> des ordres de souscription et de rachat.	Exécution de l'ordre.	Calcul et publication <sup>2</sup> de la valeur liquidative.	Livraison des souscriptions et règlement des rachats <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

<sup>2</sup> Délai indiqué à titre indicatif ; pour des raisons techniques exceptionnelles, la publication de la valeur liquidative peut être retardée.

<sup>3</sup> Selon vos intermédiaires financiers, ce délai peut être rallongé indépendamment de la volonté de la Société de Gestion.

- Dispositif de plafonnement des rachats (*gates*)

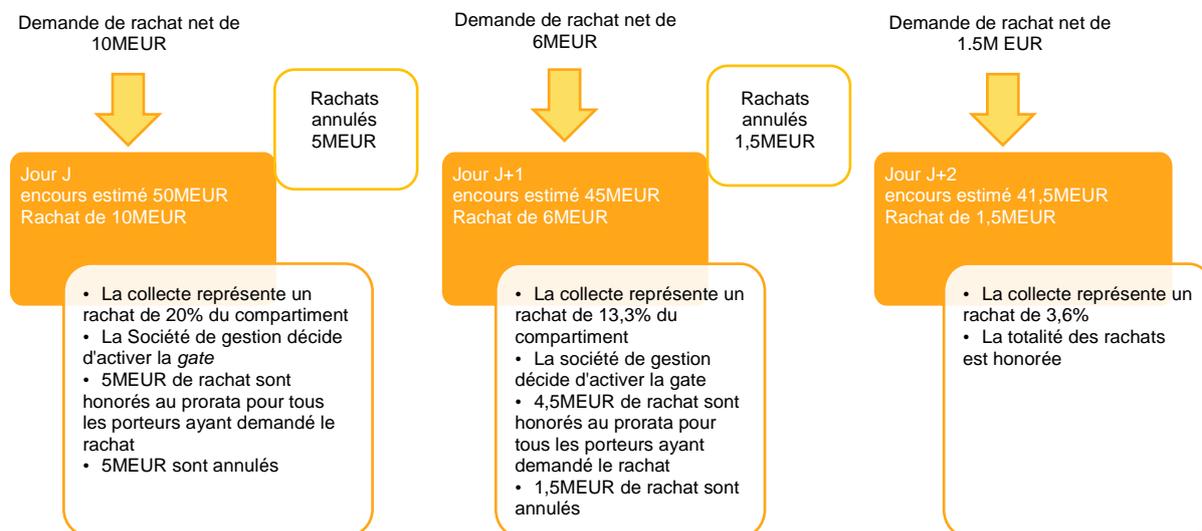
Uniquement en présence de circonstances exceptionnelles, et sur décision de la Société de Gestion, le compartiment pourra avoir recours au plafonnement des rachats. En cas de décollecte nette (c'est-à-dire une demande de rachats nette des souscriptions) supérieure à 10% de son actif net, le compartiment pourra n'exécuter que la quote-part des rachats correspondant à 10% au minimum de son actif net. Les demandes de rachats qui n'auraient pas été honorées seront annulées.

La détermination de l'atteinte du seuil ou non sera faite sur la base de la collecte nette toutes actions confondues et de l'actif net du compartiment calculés sur la base de la dernière valeur liquidative connue ou une valeur liquidative estimée plus récente.

Les opérations identifiées d'achat-vente par un même associé sur une même valeur liquidative sont exclues de l'application du mécanisme de plafonnement des rachats.

En cas d'annulation de vos demandes de rachats, vous serez informés de la quote-part de votre demande qui a été annulée dans les plus brefs délais par votre intermédiaire financier.

Exemple illustrant le mécanisme de plafonnement des rachats :



▪ Montant minimum des souscriptions

Souscription initiale :

20 000 000 USD/EUR pour les actions S USD et S EUR H, à l'exception des entités du groupe iM Square (pour lesquelles le minimum est de 1 USD/EUR). Les souscriptions faites par des entités d'un même groupe ou contrôlées par un même groupe peuvent être cumulées.

500 000 USD/EUR pour les actions I USD et I EUR H. Les souscriptions faites par des entités d'un même groupe ou contrôlées par un même groupe peuvent être cumulées.

10 000 USD pour les actions IU. Les souscriptions faites par des entités d'un même groupe ou contrôlées par un même groupe peuvent être cumulées.

Souscriptions ultérieures : 1 dix-millième d'action pour les actions de type S et I

1 centième d'action pour les actions de type IU

▪ Organisme désigné pour recevoir les ordres de souscription et de rachat

*CACEIS Bank, Société Anonyme  
1-3, Place Valhubert 75013 PARIS*

*Banque et prestataire de services d'investissement agréé par le CECEI le 1er avril 2005*

Informations complémentaires

La valeur liquidative sera disponible par l'intermédiaire des principaux fournisseurs de données financières ainsi que sur le site [www.imglobalpartner.com](http://www.imglobalpartner.com). Elle sera également publiée dans les locaux de la Société de Gestion à l'adresse suivante :

*iM Global Partner  
18 rue de l'Arcade – 75008 Paris*

**FRAIS ET COMMISSIONS**

▪ Commission de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises au compartiment reviennent à la Société de Gestion, au commercialisateur, etc...

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au compartiment	Valeur liquidative X nombre d'actions	Néant
Commission de souscription acquise au compartiment	Valeur liquidative X nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise au compartiment	Valeur liquidative X nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise au compartiment	Valeur liquidative X nombre d'actions	Néant

▪ Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au compartiment ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au compartiment, il convient de se reporter à la partie Frais du document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
1 Frais de gestion financière (Taux annuel TTC maximum)	Actif net	Action S USD : 0,40% Action S EUR H : 0,40% Action I USD : 0,65% Action I EUR H : 0,65% Action IU : 0,55%
2 Frais administratifs externes à la Société de Gestion (Taux annuel TTC maximum)	Actif net	0,40% maximum
3 Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
4 Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Société de Gestion : Néant Dépositaire : 50 EUR max Brokers et compensateur IFT : 7 EUR max par lot
5 Commission de surperformance	Actif net	Néant

Le compartiment sera susceptible de ne pas informer les associés de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs actions sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la Société de Gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile. Cette information des actionnaires sera alors réalisée par tout moyen conformément à l'instruction AMF 2011-19. Cette information devra, par ailleurs, être publiée en préalable à sa prise d'effet.

*Procédure du choix des intermédiaires*

Les contreparties sont sélectionnées par le Gestionnaire sous le contrôle de la Société de Gestion ou par la Société de Gestion (selon le cas) dans le cadre de sa politique de meilleure sélection/meilleure exécution et dans l'intérêt des associés. Pour toute information complémentaire, les associés peuvent se reporter au rapport annuel du compartiment.

*Rémunération sur les opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres*

Les revenus d'opérations d'acquisition ou de cession temporaires de titres ainsi que celles de prêt et d'emprunt sont tous intégralement acquis au compartiment. Les frais et coûts opérationnels générés par ces opérations seront supportés par la Société de Gestion le cas échéant.

Pour toute information complémentaire, les associés peuvent se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

**METHODE D'AJUSTEMENT DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIEE AU SWING PRICING AVEC SEUIL DE DECLENCHEMENT**

Le compartiment peut subir une baisse de sa valeur liquidative (« **VL** ») en raison des ordres de souscription / rachat effectués par les investisseurs, à un cours qui ne reflète pas les coûts de réajustement associés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du portefeuille. Afin de réduire l'impact de cette dilution et de protéger les intérêts des associés existants, le compartiment met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement.

Pour plus de détails sur cette méthode d'ajustement de la valeur liquidative, vous pouvez vous reporter au paragraphe 7 Règles d'évaluation de l'actif du présent prospectus.

### 3.2.2. Compartiment iM Scharf US Quality Value

#### DEVISE DE COMPTABILITE DU COMPARTIMENT

La devise de comptabilité du compartiment iM Scharf US Quality Value est le US dollar.

#### CODE ISIN

Code ISIN action I USD	:	FR0013433026
Code ISIN action I EUR	:	FR0013433034
Code ISIN action A USD	:	FR0013433042
Code ISIN action A EUR	:	FR0013433059

#### DELEGATION DE GESTION FINANCIERE

La gestion financière du compartiment iM Scharf US Quality Value est déléguée à la société Scharf Investments, LLC (le « **Gestionnaire** »).

#### OBJECTIF DE GESTION

Le compartiment a pour objectif d'offrir une performance liée principalement à l'évolution des marchés d'actions des Etats Unis sur la période d'investissement recommandée de 5 ans, en sélectionnant activement des actions.

#### INDICATEUR DE REFERENCE

La performance du compartiment peut être comparée à celle du S&P 500 Value (dividendes nets réinvestis), libellés en euros pour les actions du compartiment émises en euros et en USD pour les actions du compartiment émises en USD.

Le Compartiment n'ayant pas pour objectif de suivre un indice de référence, sa performance peut être très différente de celle de l'indice de référence, qui sert uniquement à des fins de comparaison.

#### STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

##### Stratégies utilisées

Le compartiment investit principalement dans des actions américaines qui, selon le gestionnaire, ont un potentiel d'appréciation significativement plus important que le risque de perte sur le long terme. Les titres dans lesquels le compartiment peut investir comprennent notamment les actions ordinaires et de préférence de sociétés de toutes tailles et secteurs, les droits et les bons de souscription.

Le compartiment peut investir jusqu'à la totalité de son actif net en actions de sociétés américaines.

Le compartiment peut investir, en cumuler, jusqu'à 25% de son actif net dans :

- des American Depositary Receipt (les «ADR» sont des certificats américains négociables qui représentent la propriété d'actions d'une entreprise non américaine),
- des titres d'émetteurs non américains des marchés développés et émergents, cotés sur des bourses des marchés développés non américains (à l'exception des Depositary Receipt),
- maximum 10% de son actif net dans des émetteurs des marchés émergents.

En règle générale, la philosophie d'investissement en actions du gestionnaire s'appuie sur cinq éléments clés: faible valorisation, potentiel d'appréciation de l'investissement significativement supérieur à son risque estimé de baisse, flexibilité des investissements, gestion concentrée et avec un horizon d'investissement à long terme. Le processus de sélection du gestionnaire vise à identifier des investissements sous valorisés et offrant une croissance prévisible de leurs bénéficiaires, des flux de trésorerie et/ou de la valeur comptable.

Le compartiment peut également investir dans des «situations particulières» pouvant survenir lorsque les titres d'une société sont affectés par des circonstances spécifiques, notamment des actifs cachés (c'est-à-dire des actifs pouvant être sous-évalués au bilan ou difficiles à évaluer et par conséquent non correctement reflétés dans le cours de l'action de la société), des scissions, des liquidations, des restructurations, des recapitalisations, des fusions, des changements de direction ou des changements technologiques.

Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses actifs nets dans des bons du Trésor américain et des instruments du marché monétaire en raison de l'absence d'opportunités d'investissement adéquates ou à des fins défensives temporaires.

Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses actifs nets dans d'autres OPCVM (dans la mesure où ces OPCVM ne peuvent investir plus de 10% de leurs actifs nets dans des OPC).

Lors de la vente de titres, le gestionnaire tient compte des mêmes facteurs qu'il utilise pour évaluer un titre aux fins d'achat et vend généralement des titres qui, selon lui, n'ont plus un potentiel de hausse suffisant.

#### **Actifs utilisés**

- Actions

Le compartiment pourra investir jusqu'à 100% de son actif net dans les actions de toutes tailles et secteurs, les droits et les bons de souscription.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif net dans les bons du Trésor américain et les instruments du marché monétaire.

- Titres intégrant des dérivés

Néant.

- Parts ou actions d'OPC, de FIA ou de fonds d'investissement étrangers

Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'autres OPC français ou étrangers de toutes classifications.

Ces OPC pourront être gérés par la Société de Gestion ou par une société liée.

- Instruments dérivés

Néant

- Dépôts

Les sommes bloquées sur des comptes à terme (dépôts) resteront inférieures à 10% net de l'actif net.

- Emprunts d'espèces

Le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/ rachats, ...) dans la limite de 10% de l'actif net.

#### **PROFIL DE RISQUE**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le Gestionnaire. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

- Risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

- Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les titres les plus performants.

- Risque de marché et réglementaire

Les événements sur les marchés financiers et dans l'économie peuvent entraîner volatilité et incertitude et avoir une incidence défavorable sur la performance du compartiment. Les événements de marché peuvent toucher un seul émetteur, un secteur ou le marché dans son ensemble. Traditionnellement, les placements liquides peuvent connaître des périodes de liquidité réduite. Les mesures gouvernementales et réglementaires, y compris les modifications de la législation fiscale, peuvent également nuire à la gestion du portefeuille et avoir des conséquences inattendues ou défavorables sur des marchés, des stratégies ou des investissements spécifiques.

- Risque actions

Le cours des actions peut augmenter ou diminuer en raison de changements du marché au sens large ou de la situation financière d'une société, parfois de manière rapide ou imprévisible. Ces mouvements de prix peuvent résulter de facteurs affectant des sociétés ou des secteurs sélectionnés dans le compartiment ou le marché des actions dans son ensemble, tels que des changements de la conjoncture économique ou politique. Lorsque la valeur des actions du compartiment diminue, la valeur de votre investissement dans le compartiment diminue.

- Risque lié à l'investissement sur les marchés émergents

Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 10% de son actif net aux marchés émergents. Des risques exogènes existent plus particulièrement sur ces marchés. Par ailleurs, les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque de portefeuille. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

- Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié à la possibilité d'une hausse des rendements obligataires. Une telle éventualité entraînerait une chute du prix ou de la valorisation des obligations, diminuant ainsi la valeur liquidative du compartiment.

- Risque de crédit

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du compartiment.

- Risque de change

Il existe un risque de change lorsque les investissements dans le compartiment sont libellés dans une devise autre que la devise de base du compartiment. En raison des fluctuations des taux de change entre la devise de base du compartiment et cette autre devise, qui peuvent être substantielles et se produire de manière soudaine la valeur liquidative du compartiment pourrait baisser.

La description des risques ci-dessus ne prétend pas être exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du présent prospectus dans son intégralité.

#### **GARANTIE OU PROTECTION**

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection.

#### **SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE**

Actions de type I Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs professionnels.

Actions de type A Tous souscripteurs.

Le compartiment est destiné aux investisseurs recherchant une plus-value en capital à long terme, sur au moins la période d'investissement minimum recommandée, tirée notamment d'un portefeuille d'actions.

La durée minimum de placement recommandée est de cinq (5) ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de la situation personnelle du souscripteur. Pour le déterminer, le souscripteur doit tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à horizon de durée de vie de la SICAV mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas s'exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Bien que ce compartiment soit ouvert à tous souscripteurs, les Personnes Non Eligibles, ainsi que certains Intermédiaires Non Eligibles tels que définis ci-dessous ne sont pas autorisés à souscrire ou détenir directement des actions du compartiment ni à être inscrits auprès de l'établissement en charge de la centralisation des ordres de souscription / rachat et de la tenue des registres d'actions, ou des agents de transfert locaux.

« **Personnes Non Eligibles** » :

- « U.S. Person » au sens de la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230.903) : le compartiment n'est pas et ne sera pas enregistré, en vertu du Securities Act de 1933 ni en vertu de l'Investment Company Act de 1940 des Etats-Unis d'Amérique. Toute revente ou cession d'actions aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « US Person » au sens de la Regulation S peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la Société de Gestion. L'offre d'actions n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi ;
- Personne américaine déterminée au sens de la réglementation Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) de 2010, définie par l'accord intergouvernemental signé entre la France et les Etats-Unis le 14 novembre 2013 ;
- Personne devant faire l'objet d'une déclaration et Entité non financière (ENF) passive contrôlée par des Personnes devant faire l'objet d'une déclaration au sens de la directive 2014/107/UE du 9 décembre 2014 modifiant la directive PROSPECTUS 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal (DAC), ou toute notion équivalente au sens de l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers signé par la France le 29 octobre 2014 (CRS).

**« Intermédiaires Non Eligibles » :**

- Les institutions financières qui ne sont pas des Institutions financières participantes au sens de FATCA ainsi que les Entités Etrangères Non Financières Passives au sens de FATCA ;
- Les institutions financières qui ne sont pas des Institutions Financières ou notion équivalente au sens de CRS/DAC.

Les définitions des termes utilisés ci-dessus sont disponibles via les liens suivants :

- Regulation S : <http://www.sec.gov/rules/final/33-7505.htm>
- FATCA : [http://www.economie.gouv.fr/files/usa\\_accord\\_fatca\\_14nov13.pdf](http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf)
- DAC : [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014L0107 &from=FR](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014L0107&from=FR)
- CRS : <http://www.oecd.org/tax/exchange-of-tax-information/multilateral-competent-authority-agreement.pdf>

L'investisseur désirant acquérir ou souscrire des actions du compartiment aura, le cas échéant, à certifier par écrit qu'il n'est pas une « U.S. Person » au titre de la Regulation S, une Personne américaine déterminée au titre de FATCA et/ou une Personne devant faire l'objet d'une déclaration ou notion équivalente au sens de CRS/DAC.

Tout associé doit informer immédiatement la Société de Gestion dans l'hypothèse où il deviendrait une Personne Non Eligible. Tout associé devenant Personne Non Eligible ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions. La Société de Gestion se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute action détenue, soit directement ou indirectement par une Personne Non Eligible, soit par l'intermédiation d'un Intermédiaire Non Eligible, ou encore si la détention des actions par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du compartiment.

Les associés sont informés que, le cas échéant, la Société de Gestion, l'établissement en charge de la tenue des registres d'actions ou tout autre intermédiaire teneur de compte peuvent être amenés à communiquer à toutes autorités fiscales ou équivalentes des informations personnelles relatives aux associés, telles que les noms, numéros d'identification fiscale, adresses, dates de naissance, numéros de compte ainsi que toute information financière relative aux comptes concernés (soldes, valeurs, montants, produits etc...).

Le statut FATCA du compartiment, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis est Institution financière non déclarante réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité).

Le statut CRS/DAC du compartiment est Institution financière non déclarante de la catégorie Entité d'investissement, bénéficiant du régime d'organisme de placement collectif dispensé.

**MODALITE DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

iM Scharf US Quality Value est un compartiment de capitalisation.

#### FREQUENCE DE DISTRIBUTION

Néant. Les revenus du compartiment sont intégralement capitalisés.

#### CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Décimalisation en centième d'action.

Les demandes de souscription peuvent être exprimées en nombre d'actions ou en montant et les demandes de rachat en nombre d'actions.

La devise de libellé des actions est indiquée dans le nom de l'action.

Action	Type d'action	Devise de libellé	Action couverte contre le risque de change ?
I USD	I	USD	Non
I EUR	I	EUR	Non
A USD	A	USD	Non
A EUR	A	EUR	Non

#### MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

- Périodicité de calcul de valeur liquidative

La valeur liquidative est évaluée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture TARGET ou des jours fériés légaux en France ou des jours fériés légaux aux Etats-Unis d'Amérique.

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous (un jour ouvré est défini par rapport au défini calendrier ci-dessous) :

J ouvré : jour d'établissement de la valeur liquidative	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Centralisation avant 14h <sup>1</sup> des ordres de souscription et de rachat. Exécution de l'ordre.	Calcul et publication <sup>2</sup> de la valeur liquidative.	Livraison des souscriptions et règlement des rachats <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

<sup>2</sup> Délai indiqué à titre indicatif ; pour des raisons techniques exceptionnelles, la publication de la valeur liquidative peut être retardée.

<sup>3</sup> Selon vos intermédiaires financiers, ce délai peut être rallongé indépendamment de la volonté de la Société de Gestion.

- Montant minimum des souscriptions

Souscription initiale :

250 000 USD/EUR pour les actions I USD et I EUR. Les souscriptions faites par des entités d'un même groupe ou contrôlées par un même groupe peuvent être cumulées.

1000 USD/EUR pour les actions A USD et A EUR. Les souscriptions faites par des entités d'un même groupe ou contrôlées par un même groupe peuvent être cumulées.

Souscriptions ultérieures : 1 centième d'action

- Organisme désigné pour recevoir les ordres de souscription et de rachat

*CACEIS Bank, Société Anonyme  
1-3, Place Valhubert 75013 PARIS*

*Banque et prestataire de services d'investissement agréé par le CECEI le 1er avril 2005*

- Informations complémentaires

La valeur liquidative sera disponible par l'intermédiaire des principaux fournisseurs de données financières ainsi que sur le site [www.imglobalpartner.com](http://www.imglobalpartner.com). Elle sera également publiée dans les locaux de la Société de Gestion à l'adresse suivante :

*iM Global Partner  
18 rue de l'Arcade – 75008 Paris*

#### FRAIS ET COMMISSIONS

- Commission de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises au compartiment reviennent à la Société de Gestion, au commercialisateur, etc...

Type d'actions	Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
I	Commission de souscription non acquise au compartiment	Valeur liquidative X nombre d'actions	Néant
	Commission de souscription acquise au compartiment	Valeur liquidative X nombre d'actions	Néant
	Commission de rachat non acquise au compartiment	Valeur liquidative X nombre d'actions	Néant
	Commission de rachat acquise au compartiment	Valeur liquidative X nombre d'actions	Néant
A	Commission de souscription non acquise au compartiment	Valeur liquidative X nombre d'actions	5% maximum
	Commission de souscription acquise au compartiment	Valeur liquidative X nombre d'actions	Néant
	Commission de rachat non acquise au compartiment	Valeur liquidative X nombre d'actions	Néant
	Commission de rachat acquise au compartiment	Valeur liquidative X nombre d'actions	Néant

- Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au compartiment ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au compartiment, il convient de se reporter à la partie Frais du document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés au compartiment		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (Taux annuel TTC maximum)	Actif net	Action I USD : 0,80% Action I EUR : 0,80% Action A USD : 1.80% Action A EUR : 1.80%
2	Frais administratifs externes à la Société de Gestion (Taux annuel TTC maximum)	Actif net	0,40% maximum
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Société de Gestion : Néant Dépositaire : 50 EUR max Brokers et compensateur IFT : 7 EUR max par lot
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

Le compartiment sera susceptible de ne pas informer les associés de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs actions sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la Société de Gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile. Cette information des actionnaires sera alors réalisée par tout moyen conformément à l'instruction AMF 2011-19. Cette information devra, par ailleurs, être publiée en préalable à sa prise d'effet.

#### *Procédure du choix des intermédiaires*

Les contreparties sont sélectionnées par le Gestionnaire sous le contrôle de la Société de Gestion ou par la Société de Gestion (selon le cas) dans le cadre de sa politique de meilleure sélection/meilleure exécution et dans l'intérêt des associés. Pour toute information complémentaire, les associés peuvent se reporter au rapport annuel du compartiment.

#### 4. INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

---

##### INFORMATIONS SUR LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Les critères ESG ne fondent pas systématiquement les choix d'investissement mis en œuvre dans le cadre de la gestion de cet OPCVM. Des informations supplémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par la Société de Gestion seront disponibles dans le rapport annuel de l'OPCVM.

##### COMMUNICATION DU PROSPECTUS, DERNIERS DOCUMENTS ANNUELS ET PERIODIQUES

Les informations concernant l'OPCVM sont disponibles sur simple demande auprès de la Société de Gestion iM Global Partner – 18 rue de l'Arcade – 75008 Paris, par mail [contact@imglobalpartner.com](mailto:contact@imglobalpartner.com) ou sur le site internet [www.imglobalpartner.com](http://www.imglobalpartner.com).

##### INFORMATION CONCERNANT LES ORDRES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

Les demandes de souscriptions / rachats sont centralisées auprès de :  
*CACEIS Bank, Société Anonyme*  
1-3, Place Valhubert 75013 PARIS

##### INFORMATION CONCERNANT LA TRANSMISSION DE LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

Afin de permettre à certains investisseurs de procéder notamment au calcul des exigences réglementaires liées à Solvency 2 (directive européenne 2009/138/CE), l'OPCVM peut être amené à communiquer la composition de son portefeuille, conformément aux dispositions prises par l'Autorité des Marchés Financiers dans sa position n°2004-07 relative aux pratiques de « market timing » et de « late trading ».

#### 5. REGLES D'INVESTISSEMENT

---

L'OPCVM est conforme aux dispositions de la directive 2009/65/CE. Il respecte les ratios mentionnés à l'article R. 214-21 et suivants du Code monétaire et financier et notamment l'article R. 214-25.

#### 6. RISQUE GLOBAL

---

La méthode de calcul du risque global est celle de l'engagement pour tous les compartiments.

#### 7. REGLES D'EVALUATION DE L'ACTIF

---

La devise de comptabilité de la SICAV est l'euro.

L'OPCVM s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des OPCVM.

Chaque compartiment de la SICAV fait l'objet, au sein de la comptabilité de la SICAV, d'une comptabilité distincte qui peut être tenue en toute unité monétaire. L'unité monétaire dans laquelle la comptabilité d'un compartiment est tenue est précisée dans les dispositions particulières relatives à ce compartiment au sein du prospectus.

##### METHODE D'EVALUATION

*Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé*

- Instruments financiers et valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé

Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évaluées au dernier cours de clôture connu le jour de calcul de la valeur liquidative.

- Valeurs des zones Europe / Amérique et titres étrangers négociés en bourse d'une de ces zones : cours de clôture du jour de la valeur liquidative, soit la veille du jour de calcul de la valeur liquidative.
- Valeurs de la Zone Asie Pacifique : cours de clôture du lendemain du jour de la valeur liquidative, soit le jour de calcul de la valeur liquidative.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier

cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

- Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables et assimilés sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode simplificatrice, en linéarisant, sur la durée de vie restant à courir, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

- Actions et parts d'OPCVM ou fonds d'investissement

Les actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds d'investissement sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative connue du jour ou, à défaut, à la dernière valeur liquidative estimée.

- Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

Cours de compensation (ou cours de clôture) du jour de la valeur liquidative.

Les contrats sont portés pour leur valeur de marché déterminée d'après les principes ci-dessus en engagements hors bilan et dans les tableaux d'exposition aux risques. Les opérations à terme conditionnelles (options) sont traduites en équivalent sous-jacent en engagement hors bilan et dans les tableaux d'exposition aux risques.

*Les instruments suivants sont évalués selon des méthodes spécifiques suivantes*

- Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé

Les contrats de change à terme sont évalués au cours comptant augmenté ou diminué du report-déport.

- Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, la valorisation résultant de cette méthode spécifique est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

- Emprunts d'espèces

Les emprunts sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat.

- Actifs constituant des garanties financières

Ces actifs sont évalués quotidiennement au prix du marché, et font l'objet de calculs de marges de variation quotidiens.

#### **METHODE DE COMPTABILISATION DES FRAIS DE NEGOCIATION**

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais inclus et les sorties à leur prix de cession frais inclus.

#### **MODE DE COMPTABILISATION RETENU POUR L'ENREGISTREMENT DES PRODUITS DES DEPOTS ET INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'option retenue pour la comptabilisation du revenu est celle du revenu encaissé.

#### **METHODE D'AJUSTEMENT DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIEE AU SWING PRICING AVEC SEUIL DE DECLENCHEMENT**

Certains compartiments de la SICAV ont opté pour la mise en place du swing pricing avec seuil de déclenchement.

Ce mécanisme, encadré par une politique de swing pricing, permet à la Société de Gestion de s'assurer de faire supporter les coûts de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat d'actions du compartiment concerné en épargnant ainsi les associés qui demeurent au sein du compartiment. Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes d'actions du compartiment dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net du compartiment,

la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque classe d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes d'actions du compartiment. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au compartiment. Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de Gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2% de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du compartiment optant pour le swing pricing peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

## 8. REMUNERATION

---

La politique de rémunération de la Société de Gestion prévoit l'attribution de rémunérations variables sur une base discrétionnaire décidé par la direction. Le personnel concerné regroupe les dirigeants, les équipes de gestion, les équipes commerciales et les équipes du contrôle des risques.

Au-delà d'un seuil, la rémunération variable sera étalée dans le temps sur une période au moins égale à trois (3) ans. Elle sera notamment versée pour partie en parts de fonds gérés par la Société de Gestion. La direction se réserve le droit de modifier à la baisse le montant des rémunérations reportées sous certaines conditions.

Conformément à l'article 314-85-2 du Règlement Général de l'AMF, par application du principe de proportionnalité, la Société de Gestion n'a pas mis en place de comité de rémunération.

La politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion est disponible sur le site [www.imglobalpartner.com](http://www.imglobalpartner.com) et sur demande.